

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les maisons médicales perçoivent 44 millions d'euros de trop pour les soins infirmiers

Bruxelles, le 5 février 2018

Dans une lettre ouverte à la Ministre Maggie De Block envoyée aujourd'hui, l'ABSyM présente les résultats sidérants d'une étude réalisée par ses soins portant sur le financement des maisons médicales. La Ministre De Block elle-même avait déjà déclaré que les maisons médicales bénéficiaient d'un surfinancement. En annexe de ce communiqué, vous trouverez notre analyse financière, basée sur l'audit de KPMG ainsi que sur les documents et les chiffres officiels de l'INAMI. Nos calculs démontrent que le surfinancement est beaucoup plus important que l'on pensait. Les différences sont tellement extrêmes que l'ABSyM les considère comme totalement inacceptables.

Quelques conclusions importantes:

Deux pratiques comparables mais toutefois une énorme différence au niveau du coût total

- L'ABSyM a calculé le coût total du financement au forfait dans une maison médicale employant 3 médecins généralistes ETP, 1,5 kinésithérapeutes ETP et 1,1 infirmiers/-ères ETP, soignant ensemble 2000 citoyens inscrits. Un cabinet de médecine générale pluridisciplinaire rémunéré à l'acte comptant 2000 patients est à même de gérer sa charge de travail avec 2 médecins généralistes ETP, 1 kinésithérapeute ETP et 1 infirmier/-ère ETP. Nous avons calculé le prix total des deux modèles présentés. En conclusion, le **système forfaitaire revient 90% plus cher** au gouvernement !

Extrapolation à 11,3 millions de Belges ? Surcoût démesuré !

- Aujourd'hui, 360 000 citoyens belges sont inscrits dans une maison médicale, ce qui représente 3,2% de la population. Mais combien cela coûterait-il au gouvernement si l'ensemble de la population belge était inscrite dans une maison médicale ? Dans l'extrapolation à laquelle nous avons procédé, un budget d'environ 5,2 milliards d'euros serait nécessaire. Le budget actuel consacré aux médecins généralistes, aux kinésithérapeutes et au personnel infirmier dans le système classique tourne autour de 3,5 milliards d'euros. En d'autres termes : un **budget supplémentaire de 1,7 milliards d'euros serait nécessaire** pour inscrire tous les Belges dans une maison médicale.

Éclatement de la bulle de 44 millions d'euros

- Le surfinancement flagrant des soins infirmiers dans le système forfaitaire est tout à fait aberrant. L'ABSyM a constaté que les forfaits pour le personnel infirmier en maison médicale était plus que 3 fois plus élevé que le prix de revient moyen des soins infirmiers dans le système classique. Un(e) infirmier/-ère ETP représente pour la maison médicale qui l'emploie une part forfaitaire de 344 000 euros par an. Un(e) infirmier/-ère ETP gère 1 882 patients en MM selon l'audit (financement au forfait mensuel de 15,24). Notre conclusion est donc pertinente : sur base annuelle, les maisons médicales perçoivent pas moins de **44 millions d'euros en trop**.

Indexation: inégale et éthiquement inacceptable

- L'analyse financière de l'ABSyM met encore une autre injustice criante en évidence. Les forfaits pour les médecins généralistes, les kinésithérapeutes et le personnel infirmier en maison médicale ont bénéficié d'une indexation de 1,30% en 2016 et de 1,60% en 2017, allant même jusqu'à 2,40% pour 2018. Dans le même laps de temps, les médecins généralistes rémunérés à l'acte ont respectivement touché 0% d'indexation en 2016 ; 0,86% en 2017 et 1,2% pour 2018 (1,68% pour les consultations). L'ABSyM trouve que cette discrimination à l'index est particulièrement choquante, injuste et éthiquement injustifiée. À travail égal, salaire égal, c'est ce que l'ABSyM demande, mais le chemin semble encore bien long...

Dr Luc Herry, généraliste en pratique multidisciplinaire à l'acte.
Président de l'ABSyM (Chambre des provinces de Liège et du Luxembourg)
Administrateur-trésorier de l'ABSyM

Dr Marc Moens
Président de l'ABSyM